

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mercredi 3 mai 2023, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents :Mme Kim Bernatchez Mme Suzanne Guilbault
 M. Nyx Pilon M. François Beaumont
 M. Philippe St-Jacques

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2023-RAG-6672

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et avec les ajouts suivants :

- 6.1 Demande d'aide financière PPA-CE et PPA-ES
- 6.2 Approbation des devis de l'ingénieur pour travaux du TECQ
- 6.3 Projet Lac D'Écorces

Adoptée.

2023-RAG-6673

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2023

Le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2023 tel que présenté.

Adoptée.

2023-RAG-6674

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 6 116.56 \$ et la liste des comptes payés au montant de 40 742.17 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 27 avril 2023 au montant de 62 189.29 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 27 avril 2023

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 499 129.85 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 2 922.56 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation du rapport des permis émis pour avril 2023.

2023-RAG-6675

DEMANDE D'ANNULATION DU COÛT DES BOUES SEPTIQUES POUR CHALET SANS SYSTÈME ET SANS EAU

CONSIDÉRANT QU'au 32, rue Morin, le bâtiment qui y est installé est très désuet et que personne n'y habite;

CONSIDÉRANT QU'aucun service n'est fourni à cette adresse pour la cueillette de déchets, recyclage et compost et aucune vidange de boues septiques n'y est faite;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'accepter la demande de la propriétaire et de créditer le montant facturé pour les cueillettes et pour les vidanges de boues septiques pour 2023. Dans l'éventualité où il y aurait du changement, le calcul sera fait pour le reste de l'année.

Adoptée.

2023-RAG-6676

DEMANDE D'ANNULATION DE LA PARTIE COMMERCIALE

CONSIDÉRANT QU'au 655, Route 105, le citoyen est en processus de modification du bâtiment afin d'en faire un bâtiment intergénérationnel;

CONSIDÉRANT QUE durant les travaux de modifications, la MRC ne peut pas lui enlever la partie commerciale tant que le tout n'est pas terminé;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'accepter la demande du propriétaire pour l'annulation de la partie commerciale sur son compte de taxes en attendant que celui-ci termine ses rénovations et que nous puissions envoyer le service d'évaluation afin de retirer la partie commerciale complètement et définitivement.

Adoptée.

2023-RAG-6677

DÉMISSION DE LA BIBLIOTHÉCAIRE ET AFFICHAGE DE POSTE

CONSIDÉRANT QUE la bibliothécaire Mme Angèle Lacaille a donné sa démission;

CONSIDÉRANT QUE nous devons afficher le poste afin de la remplacer;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'afficher le poste de bibliothécaire afin que Mme Lacaille est le temps de former la nouvelle personne qui aura le poste.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Don des petits arbres

La directrice présente au conseil le contrat d'attribution des arbres en Outaouais. Lorsque nous recevrons les arbres, la municipalité s'engage à faire une activité de remise d'arbres, d'afficher le logo « Mois de l'arbre et des forêts » lors de son activité ainsi que sur toutes les publications d'annonce et elle s'engage aussi à prendre des photos de l'activité. La date de l'activité reste à déterminer.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques de la bibliothèque pour mars 2023

La directrice générale présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois de mars 2023.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

AGA du Réseau Biblio de l'Outaouais

La directrice présente au conseil une invitation à l'AGA du Réseau Biblio Outaouais qui se tiendra le samedi 10 juin 2023. Le conseiller responsable va vérifier ses disponibilités et revenir auprès de la directrice.

2023-RAG-6678

SOUSSION POUR BALAYAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons reçu qu'une seule soumission pour le balayage des chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'accepter la soumission de Mme Judith Langevin aux coûts suivants :

- 130 \$ par heure pour le balai mécanique
- 45 \$ par heure pour le camion à eau si nécessaire
- Ajustement de carburant dans l'éventualité où celui-ci subirait une grosse augmentation d'ici l'exécution du contrat.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'appui de la Ville de Gracefield

La directrice présente au conseil une demande d'appui de la Ville de Gracefield pour l'achat d'un deuxième compresseur. Comme aucun coût n'est mentionné, qu'il n'y a aucune démonstration de la répartition des coûts d'apporter, le conseil préfère ne pas appuyer pour l'instant.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Présentation de la convention d'aide financière pour patinoire

La directrice présente au conseil la convention d'aide financière signée pour notre projet de réfection des bandes de la patinoire et d'un toit sur les estrades.

2023-RAG-6679

SOUSSION COMPTOIR 2000 INC.

CONSIDÉRANT la soumission de Comptoir 2000 inc. pour le comptoir sur le projet de la cuisine extérieure;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'accepter la soumission pour le comptoir de la cuisine extérieure au coût de 4 869.24 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'aide financière du Camp Le Terrier

La directrice générale présente au conseil une demande d'aide financière de la Fondation le Terrier. Les dons serviront à rafraîchir et rénover tous leurs petits chalets, acheter de nouveaux jeux pour le camp de jour, rafraîchir les équipements et plusieurs autres travaux. Comme la municipalité donne déjà un gros montant pour le camp de jour et que la municipalité a un budget limité, il ne donnera pas cette année.

2023-RAG-6680

DEMANDE D'APPUI DE CENTRE FILLOGREEN

CONSIDÉRANT QUE le Centre Fillogreen a pour objectif de recueillir les déchets domestiques;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir les ajustements légaux auprès du ministère de l'Environnement, Fillogreen a besoin d'un appui à travers une intention clairement affichée;

CONSIDÉRANT QUE nous ne pouvons donner notre intention clairement affichée sans l'autorisation de la MRC Vallée-de-la-

Gatineau puisque ce sont eux qui ont la compétence pour le transport des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu de mentionner à Fillogreen que leur projet est très intéressant pour notre région et qu'il pourrait apporter une économie substantielle sur le transport de nos déchets résidentiels, mais que nous ne pouvons donner d'intention clairement affichée puisque comme mentionné plus haut, la compétence ne nous appartient pas.

Adoptée.

2023-RAG-6681

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LOW

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité de Low concernant les besoins de services du CLSC dans leur municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'appuyer la résolution 2023-064 concernant les besoins des services du CLSC dans leur municipalité.

Adoptée.

2023-RAG-6682

PROJET DE SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – AVIS DE LA MUNICIPALITÉ DE BOIS-FRANC CONCERNANT LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE RELATIF À SON TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie, un schéma de couverture de risques doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau a adopté le 14 février 2023 une résolution dans laquelle elle s'engage dans la procédure de révision de son schéma;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau a soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un document faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de la Loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC Vallée-de-la-Gatineau sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts sur celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières, lesquelles propositions sont présentées dans les plans de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en œuvre ainsi que de son engagement à le respecter et à le réaliser;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu que :

- La municipalité de Bois-Franc donne un avis favorable aux propositions de la MRC Vallée-de-la-Gatineau contenues dans le plan de mise en œuvre concernant son territoire et qu'elle s'engage à respecter et à réaliser ledit plan de mise en œuvre applicable à son territoire.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Plan de sécurité civile

La directrice mentionne qu'elle n'a pas eu le temps de travailler sur le plan donc, ce point sera remis à une séance ultérieure.

2023-RAG-6683

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-211 – RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QU' en vertu de l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) le conseil municipal peut par règlement constituer un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 445 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) un avis de motion a été régulièrement donné à l'assemblée générale du conseil municipal du 5 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu que soit adopté le règlement 2023-211 - Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme tel que présenté.

Adoptée.

2023-RAG-6684

PAVL – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – CE ET ES

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait une demande d'aide financière dans les programmes PPA-CE et PPA-ES;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que si l'aide financière demandée nous est accordée, des travaux seront faits sur le chemin du Parc Industriel, dans le chemin Pilon et dans le chemin Payette afin de corriger plusieurs petites problématiques dans ces chemins comme du reprofilage de fossés, du rechargement à certains endroits et ouvrage de protection de route.

Adoptée.

2023-RAG-6685

APPROBATION DES DEVIS DE L'INGÉNIEUR POUR TRAVAUX DU TECQ

CONSIDÉRANT les plans et devis fournis par la firme Équipe Laurence ingénierie civile;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'accepter les plans des ingénieurs et de publier l'appel d'offres sur le SEAO.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Projet Lac d'Écorces

La mairesse mentionne que nous devons terminer le projet au Lac d'Écorces afin de ne pas perdre le reste de la subvention dans ce dossier. Des vérifications seront faites pour les tas de branches que nous devons brûler ou enlever et ensuite, nous allons voir à la préparation du terrain.

2023-RAG-6686

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale